

Conseil d'Administration de l'Aéroclub de Colmar

Séance du 20 juin 2017

Présents : Stéphane Wagner, Philippe Dufour, Rémy Schillemann, Marc Gilg, Daniel Gilbert, Jean-Pierre Martin, Jean-Pierre Conrad, Jean-Marc Pagiès

1 – Renouvellement annuel du Bureau

Conformément aux Statuts, le Bureau doit être renouvelé annuellement après l'Assemblée générale.

Après approbation du Conseil d'administration, le Bureau a été constitué comme suit :

- Président : Stéphane Wagner (élu pour la durée de son mandat d'administrateur)
- Vice Président : Paul Libbra
- Trésorier : Jean-Pierre Martin
- Trésorier adjoint : Jean-Pierre Conrad
- Secrétaire général : Philippe Dufour

2 – Gestion des Vols d'initiation

Les tarifs du club distinguent entre le vol découverte limité à un but de simple promenade aérienne et le vol d'initiation qui s'adresse à un public intéressé par une éventuelle formation aéronautique (vol avec instructeur comportant un briefing et un débriefing).

Pour ce deuxième type de vol, la personne participante était normalement orientée vers un instructeur.

Mais il s'avère que les instructeurs sont peu disponibles pour ce service et préfèrent se concentrer sur l'école de pilotage.

Après un débat sur le maintien ou la suppression de cette formule, il a été décidé de conserver les vols d'initiation, mais ils seront confiés aux pilotes agréés à charge pour eux d'adapter en conséquence le programme du vol :

- briefing préalable avec présentation des bases du pilotage ;
- présentation de l'avion, des commandes et de l'instrumentation ;
- le passager est invité à prendre les commandes pour une initiation aux effets primaires des commandes en ligne droite et en virage ;
- debriefing au sol.

La durée du vol reste limitée à la réglementation des vols de découverte (cf Code de l'Aviation Civile). La différence de tarif sera justifiée par le temps passé au sol.

3 – Nouveaux tarifs d'occupation des surfaces aeronautiques demandés par le gestionnaire

Aéroport de Colmar (ADC) a notifié à tous les occupants du terrain, privés ou associatifs, de nouvelles conditions d'occupation sur la base de 25,83 euros HT du m². Le courrier a été envoyé par recommandé AR.

Pour l'Aéroclub de Colmar qui ne paye à ce jour à ADC que les seules taxes d'atterrissage la redevance d'occupation passerait de 0,00 à environ 18 000 euros TTC ...

Pour l'ensemble des autres occupants privés ou associatifs, ces nouvelles conditions sont rédhibitoires au plan économiques et conduiraient à l'arrêt pur et simple des activités.

Une réunion des usagers concernés a conclu à la nécessité d'une action commune. Tous s'interrogent sur les intentions réelles d'ADC et le niveau de réflexion préalable du gestionnaire sur l'impact des tarifs demandés.

Les usagers ont formé un comité représentatif composé comme suit :

- une personne pour les hangars nord
- une personne pour les hangars sud
- un représentant du vol à voile et un pour l'aéroclub
- un pilote privé (qui par ailleurs la qualité de Président de la CCI Grand Est)
- Olivier Alméras, président de l'Association des usagers

La tendance est au refus pur et simple de ces nouvelles conditions (ADC a reçu une quarantaine de courriers recommandés AR en ce sens). Les associations présentes en 2006 invoquent le bénéfice du Protocole de reprise de l'aérodrome qui prescrit le maintien des tarifications antérieures.

De son côté l'aéroclub souhaite clarifier la propriété du bati (club-house et hangar) pour lequel il paye l'impôt foncier. Remy Schillemann est mandaté pour consulter sur ce sujet le livre foncier.

4. Demande de la DGAC

Les aéroclubs sont priés par la DGAC de signaler à la gendarmerie toute situation de demande de vols de découverte avec insistance de la personne pour une formation accélérée aux bases de pilotage quitte à faire plusieurs vols successifs. Cette demande fait suite à des situations récemment vécues par des clubs du Grand Est.

Il est donc fortement recommandé aux pilotes agréés pour ces vols de demander aux passagers la présentation d'une pièce d'identité afin d'en prendre une copie. La demande sera motivée par l'application du plan Vigipirate en zone réservée d'aérodrome (pose toutefois le problème de l'accès à la photocopieuse qui nécessite la clef du bureau).

Les pilotes auraient également à charge de signaler les comportements qui leur paraissent anormaux.

Le Président,
Stéphane Wagner

Le Secrétaire général,
Philippe Dufour